

CARRIERE DE ROISSIAT

Commission de suivi du 25 septembre 2015

La commission de suivi de la carrière, depuis 2010, organise annuellement une réunion ou une visite de la carrière. Ce rendez-vous est un moment de dialogue entre la commune et l'exploitant sur le fonctionnement de la carrière. La commission de suivi permet de se concerter en amont, d'anticiper les problèmes liés à l'activité de la carrière et de rechercher collectivement des améliorations à apporter.

Un bilan annuel sur l'avancement de l'exploitation est réalisé depuis le début de l'autorisation préfectorale de novembre 2007.

Année	Production annuelle
2008	219 000 Tonnes
2009	196 000 Tonnes
2010	199 000 Tonnes
2011	209 000 Tonnes
2012	220 000 Tonnes
2013	216 000 Tonnes
2014	181 000 Tonnes
2015	146 000 Tonnes
TOTAL	1 586 000 Tonnes

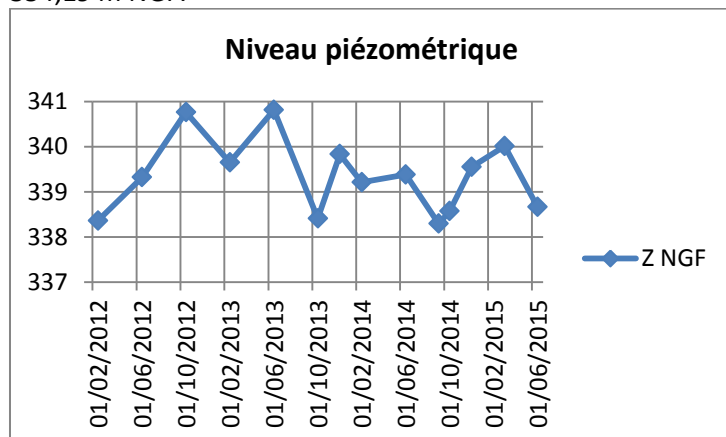


Ce qui représente sur 8 ans d'exploitation, un tonnage moyen annuel de 198 000 tonnes. La production maximale autorisée est de 220 000 t/an. L'avancement de l'exploitation correspond à la deuxième phase quinquennale (2012-2017) prévue dans la demande d'autorisation.

Tous les ans, des suivis sont réalisés en prévention des pollutions accidentelles, notamment un contrôle de la qualité des eaux de la nappe et des mesures de retombées de poussières dans l'environnement.

Contrôle de la qualité des eaux de la nappe :

Afin de contrôler le niveau et la qualité des eaux de la nappe, un piézomètre est implanté en aval du site. Le relevé du niveau piézométrique est effectué trimestriellement. Le piézomètre est l'altitude 354,19 m NGF.



Un prélèvement et une analyse d'eau est réalisé tous les ans. L'analyse porte sur les paramètres suivants :

- Hydrocarbures totaux
- Matières En Suspension (MES)
- Fer
- Sulfates

Paramètres analysés	11/12/2015	20/06/2014	29/10/2013	Seuils (Eau Potable)
Hydrocarbures en mg/l	<0,05	<0,1	<0,1	
MES en mg/l	9	10	5	
Sulfates en mg/l	30	8,5	92	250
Fer en mg/l	<0,02	<0,02	0,096	0,2

Mesures de retombées de poussières dans l'environnement :

La fréquence des mesures est annuelle. Elles sont réalisées en période estivale pendant un mois (en juillet les trois dernières années), durant l'ouverture et le fonctionnement de la carrière.

Le contrôle des retombées de poussières dans l'environnement est basé sur l'utilisation de plaquettes métalliques minces disposées horizontalement à 1,5 m du sol sur des piquets. Après une durée d'exposition d'une trentaine de jours, les plaquettes sont traitées au laboratoire afin de déterminer la masse du dépôt de poussières par pesée. On obtient une concentration de $\text{mg/m}^2/\text{jour}$.

En absence de valeur limite réglementaire, un consensus s'établit autour de la valeur de référence de $350 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$. L'utilisation de référence est complétée par une indication du niveau d'empoussièrément selon la règle suivante :



Classe	Valeur en $\text{mg/m}^2/\text{jour}$	Code couleur
Empoussièrage faible	0 - 200	vert
Empoussièrage moyen	200 - 350	orange
Empoussièrage fort	< 350	rouge

Un réseau de surveillance a été défini dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation. Les points de mesures sont situés sur la voie d'accès (point n°11), près des premières habitations (n°8), en limite du périmètre autorisé à l'Est (n°3), à l'Ouest (n°7), au Sud (n°5) et au Nord (n°12). L'implantation des points de mesures est indiquée sur le plan ci-contre.



Résultats des trois dernières années :

Année	2015	2014	2013
Station n°	mg/m ² /jour	mg/m ² /jour	mg/m ² /jour
3	27	8	20
5	27	20	31
7	22	14	19
8	47	21	49
11	61	28	39
12	165	11	38
Production	15 000 T	23 000 T	30 000 T
Tirs de mines	2 200 m ³	non	3 475 m ³
Jours de pluie	6j/30j (20 %)	24j/29 (83%)	25j/34 (74%)
Précipitations	74 mm	255 mm	118 mm
Direction vent	NO vers SE	O vers E	N vers S
Vitesse vent	29,5 km/h	13,7 km/h	15,1 km/h

Ces trois dernières années, les teneurs mesurées sont inférieures à 200 mg/m²/jour. L'empoussiérement des activités de la carrière est considéré comme faible.